

Le Conseil communal de Bagnes poursuit ses efforts pour améliorer ses pratiques en matière de construction

Le Conseil communal de Bagnes accuse réception du résultat des contrôles et mesures prises par le Conseil d'Etat dans le dossier des constructions. Il se réjouit de constater que le gouvernement confirme la fin d'une pratique illicite en matière de droit de la construction, même si plusieurs points d'amélioration ont été mis en évidence par le Conseil d'Etat. La plupart des exigences du gouvernement ont déjà été intégrées aux pratiques de l'administration communale.

D'importants moyens ont été consacrés à la restructuration du Service des constructions, qui a vu ses ressources et ses compétences renforcées. Au terme de deux ans d'effort, le Conseil communal se réjouit de constater que ses nouvelles pratiques satisfont, pour l'essentiel, les exigences légales, tant dans le domaine des autorisations de construire que dans le respect des lois sur les résidences secondaires ou l'acquisition d'immeubles par les étrangers.

«Nous sommes bien conscients que la situation actuelle n'est pas encore pleinement satisfaisante, commente Eloi Rossier, président de la commune. Même si nos progrès sont pour l'heure jugés insuffisants par le Conseil d'Etat, nous trouvons dans ce constat une motivation supplémentaire pour poursuivre nos efforts».

La plupart des 18 recommandations et exigences formulées par le Conseil d'Etat sont déjà remplies par les nouvelles pratiques de l'administration communale ou seront immédiatement intégrées au fonctionnement de la Commune de Bagnes. Le Conseil communal envisage néanmoins de demander des explications supplémentaires au gouvernement pour s'assurer de la bonne compréhension de ses attentes, notamment à propos de la demande d'analyse systématique des révocations d'autorisations de construire ou de la mise en place du registre de transfert des densités. Il s'engage à informer le Conseil d'Etat tous les six mois sur l'avancement des dossiers, comme il le fait depuis avril 2016.

Le Conseil communal réaffirme sa détermination de tenir le cap, dans la stricte application du droit et le respect absolu du principe de l'égalité de traitement. Il espère pouvoir compter pour cela sur la coopération pleine et entière du secteur privé de l'immobilier et de la construction, afin d'améliorer la conformité des dossiers soumis à l'autorité ainsi que le respect des autorisations délivrées.

Bagnes, le 15 juin 2018

Lien pour la consultation du rapport du Conseil d'Etat : www.vs.ch